

Certificat d'aptitude médicale pour le recrutement d'un élève agent de police à la Sûreté publique de Monaco

Nota : Ce certificat médical, qui devra porter le cachet et la signature du médecin traitant, fait partie des pièces nécessaires à la constitution de votre dossier de candidature, mais ne saurait se substituer à la délivrance d'un certificat d'aptitude à l'emploi délivré par une Commission Médicale dont la composition, les conditions de fonctionnement et de recours sont celles prévues pour le recrutement des fonctionnaires de l'Etat.

P.J. : L'Avis de recrutement n° _____, du _____, à présenter au médecin traitant.